

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

**N°2026/18 annule et remplace la décision 2026/08**

**Objet : « soutien à 15 projets pédagogiques des jeunes du territoire du second degré » - plan de financement modifié**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 02 février 2026 validant la programmation pour l'année 2026,

### DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **soutien à 15 projets pédagogiques des jeunes du territoire du second degré** » est arrêté comme suit :

Dépenses	TTC €	Recettes	€
Prestations de soutien aux projets pédagogiques – second degré	11 100 €	Région AURA CD 73	5 000 € 6 100 €
<b>Total</b>	<b>11 100 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 100 €</b>

Article 2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie sont sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 17 mars 2026

Pour copie conforme  
Le Président  
Dominique ESCARON

